

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETTE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOSCHER Marina (suppléante) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

HERVE Gildas	à CONNAN Guy
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE MARREC François	à LE BLEVENNEC Gilbert
LOZAC'H Claude	à SCOLAN Marie-Thérèse
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	67
Procurations	08
Absents	13

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 18 janvier 2023

DEL2023-01-012

DETR 2023 : PROJET DE REHABILITATION COMPLETE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A KERGRE - PLOUMAGOAR

L'Agglomération en adoptant ses statuts, a défini ses compétences et notamment : « En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Les dispositions de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 définissant l'accueil et l'habitat des gens du voyage sont complétées, dans chaque département, par un Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyages.

Ce document prescriptif indique les secteurs d'implantation pour des aires permanentes d'accueil, les aires de moyenne capacité dites « terrains soupapes ou de regroupements familiaux » et les aires de grand passage (rassemblements estivaux) ainsi que l'inscription d'une offre d'habitat adapté dans les documents d'urbanisme.

Le 27 novembre 2018, le Conseil d'agglomération s'est prononcé favorablement sur les propositions de ce nouveau Schéma Départemental et l'a adopté définitivement le 21 mai 2019.

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'agglomération a acté la réalisation et le phasage des équipements suivants inscrits dans le schéma :

- La réhabilitation des 20 places de l'aire pérenne située sur la Commune de Ploumagoar courant 2022 sur une parcelle attenante appartenant à l'Agglomération.
- L'aménagement de deux aires de moyenne capacité sur le secteur de l'aire de Guingamp et le secteur de l'aire paimpolaise courant 2022.

Le projet de réhabilitation complète de l'aire pérenne de 20 places située sur la commune de Ploumagoar a fait l'objet d'études opérationnelles en 2022 et est arrivé au stade de l'avant-projet en septembre 2022. Cette nouvelle étape a nécessité une mise à jour de son plan de financement.

Sollicitée sur ce sujet, la commune de Ploumagoar a délibéré favorablement en décembre dernier sur ce projet. La commune a émis avec cet avis favorable des réserves afin de garantir le bon fonctionnement de ce futur équipement. La commune sera associée à la poursuite du projet dans le cadre du comité de pilotage de ce dossier.

Le projet prévoit une aire d'habitat sur environ 10 000 m², constituée de 10 emplacements, soit 20 places. Chaque emplacement est constitué d'une plateforme revêtue permettant le stationnement des résidences mobiles et des véhicules des usagers, d'un bloc sanitaire, d'un local avec électricité et adduction d'eau froide et chaude, d'un espace douche/WC, d'un WC avec accès extérieur et d'un préau.

L'aire d'accueil comprend également un local d'accueil de 20 m² pour le gestionnaire ainsi qu'un local séparé de 25 m² permettant un accueil social.

Il est prévu un système de télégestion pour la partie administrative (paiement...) et une gestion centralisée des fluides (eau, électricité) et des accès de chaque emplacement depuis le local du gestionnaire.

Les travaux sont prévus de mai à juillet 2023.

Cet équipement peut rentrer dans les critères d'éligibilité de la DSIL et de la DETR. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Mission de maîtrise d'œuvre	36 000			
TRAVAUX		Contrat de territoire 2022 (Département)	380 954	22%
Voirie	140 000			
Zones caravanes	410 000	DETR 2023	510 000	29%
Assainissement EP	75 000			
Assainissement EU	45 000			
Réseaux souples	93 000	Autofinancement	845 046	49%
Local exploitant	82 000			
Local social	44 000			
Locaux sanitaires (x10)	760 000			
Aménagements piétons	40 000			
Local poubelles	11 000			
TOTAL	1 736 000	TOTAL	1 736 000	

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement du projet de réhabilitation de l'aire permanente gens du voyage de Ploumagoar, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits de la DSIL 2023 et/ou de la DETR 2023, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Jacky GOUAULT